Une introduction à Â XOOPS Catégorie: Introduction à Xoops Publié par Christian le 23/05/2004

SOMMAIRE

- 1) Pour quel usage
- 2) Licence d'utilisation
- 3) Historique
- 4) Fonctions CIés
 - 1) Géré par une base de données
 - 2) Totalement modulaire
 - 3) Personnalisation
 - 4) Gestion des utilisateurs
 - 5) Une Communauté mondiale
 - 6) Gestion des langages multi-octets
 - 7) SystÃame flexible de gestion des accà s par groupes
 - 8) Systême d'administration multi-niveau
 - 9) Interface modifiable basée sur des thêmes

1) Pour quel usage

C'est un outil idéal pour développer des sites communautaires de toutes tailles, des intranets d'entreprise, des portails commerciaux, des weblogs (un weblog est un journal "intime" en ligne), et bien plus encore.

En standard, Xoops est livré avec les fonctionnalités suivantes :

- interface d'administration
- gestion d'utilisateurs
- formulaire de contact
- module de gestion d'articles
- module de téléchargements de fichiers
- module de gestion de liens par catégories
- module de forums
- module de sondages
- module partenaires
- module sections
- module FAQ
- module pour afficher les articles d'autres sites

Vous pourrez utiliser un XOOPS simplifi\(\tilde{Q}\) pour cr\(\tilde{Q}\) er un weblog personnel ou un journal. Dans cette optique, vous effectuerez une installation standard, puis vous n'utiliserez que le module de publication de nouvelles (News).

Pour un site de taille moyenne, vous pourrez utiliser des modules tels que les news, le forum, les téléchargements (Download), les liens (links), etc... pour créer une communauté interagissant avec ses membres et ses visiteurs.

Pour un grand site tel qu'un portail d'entreprise, vous pourrez développer ou intégrer vos propres modules tels qu'une boutique, une galerie d'images..., et utiliser le systême de gestion uniforme des utilisateurs contenu dans XOOPS pour pouvoir inclure facilement vos modules en totale symbiose avec le reste du site.

Retour au sommaire...

2) Licence d'utilisation

XOOPS est disponible selon les conditions de la Licence Public Générale GNU (GPL) et vous pouvez l'utiliser et le modifier librement. Vous pouvez le redistribuer à condition de respecter les conditions stipulées dans la licence GPL.

GPL Introduction Voici (

http://www.linux-france.org/article/these/gpl.html

) une adaptation non officielle de la Licence Publique Générale du projet GNU. Elle n'a pas été publiée par la Licence Publique Générale GNU Version 2, Juin 1991 Copyright Ã,© Free Software Foundation, Inc.

59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307

Etats-Unis, 1989, 1991.

La copie et la distribution de copies exactes de ce document sont autorisées, mais aucune modification n'est permis Préambule Les licences d'utilisation de la plupart des programmes sont définies pour limiter ou supprimer toute lik Cette Licence Publique Générale s'applique à la plupart des programmes de la Free Software Foundation, comme à tout autre programme dont l'auteur l'aura décidé (d'autres logiciels de la FSF sont couverts pour leur part par la Licence Publique Générale pour BibliothÃaques GNU (LGPL)). Vous pouvez aussi appliquer les termes de cette Licence à vos propres programmes, si vous le désirez.

Liberté des logiciels ne signifie pas nécessairement gratuité. Notre Licence est conçue pour vous assurer la liberté de distribuer des copies des programmes, gratuitement ou non, de recevoir le code source ou de pouvoir l'obtenir, de modifier les programmes ou d'en utiliser des éléments dans de nouveaux programmes libres, en sachant que vous y êtes autorisé.

Afin de garantir ces droits, nous avons dû introduire des restrictions interdisant à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de programmes protégés par la

Licence. En d'autre termes, il vous incombera en ce cas de : transmettre aux destinataires tous les droits que vous possédez, expédier aux destinataires le code source ou bien tenir celui-ci à leur disposition, leur remettre cette Licence afin qu'ils prennent connaissance de leurs droits. Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord par le copyright du logiciel, ensuite par la remise de cette Licence qui vous autorise légalement à copier, distribuer et/ou modifier le logiciel. En outre, pour protéger chaque auteur ainsi que la FSF, nous affirmons solennellement que le programme concerné ne fait l'objet d'aucune garantie. Si un tiers le modifie puis le redistribue, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de l'original afin qu'une copie d©fectueuse n'entache pas la réputation de l'auteur du logiciel.

Enfin, tout programme libre est sans cesse menacé par des dépÃ′ts de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter que des distributeurs puissent déposer des brevets sur les Logiciels Libres pour leur propre compte. Pour éviter cela, nous stipulons bien que tout dépÃ′t éventuel de brevet doit accorder expressément à Â tout un chacun le libre usage du produit.

Les dispositions pr \tilde{A} ©cises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes : Stipulations et conditions relatives \tilde{A} \hat{A} la copie, la distribution et la modification

Article 0

La présente Licence s'applique à tout Programme (ou autre travail) oùfigure une note, placée par le détenteur des droits, stipulant que ledit Programme ou travail peut être distribué selon les termes de la présente Licence. Le terme *Programme* désigne aussi bien le Programme lui-même que tout travail qui en est dérivé selon la loi, c'est- à -dire tout ouvrage reproduisant le Programme ou une partie de celui-ci, à l'identique ou bien modifié, et/ou traduit dans une autre langue (la traduction est considérée comme une modification). Chaque personne concernée par la Licence Publique Générale sera désignée par le terme *Vous*.

Les activités autres que copie, distribution et modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. Rien ne restreint l'utilisation du Programme et les données issues de celui-ci ne sont couvertes que si leur contenu constitue un travail basé sur le logiciel (indépendemment du fait d'avoir été réalisé en lançant le Programme). Tout dépend de ce que le Programme est censé produire.

Article 1.

Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes du code source du Programme, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer sur chaque copie un copyright approprié et une restriction de garantie, de ne pas modifier ou omettre toutes les stipulations se référant à la présente Licence et à la limitation de garantie, et de fournir avec toute copie du Programme un exemplaire de la Licence. Vous pouvez demander une rétribution financiêre pour la réalisation de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée

par vos soins, moyennant finances.

Article 2.

Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies du Programme ou partie de celui-ci, ou d'un travail basé sur ce Programme, et copier et distribuer ces modifications selon les termes de l'article 1, à condition de Vous conformer également aux conditions suivantes :

a) Ajouter aux fichiers modifiés l'indication trÃas claire des modifications effectuées, ainsi que la

date de chaque changement.

- b) Distribuer sous les termes de la Licence Publique Générale l'ensemble de toute réalisation contenant tout ou partie du Programme, avec ou sans modifications.
- c) Si le Programme modifié lit des commandes de maniê re interactive lors de son exécution, faire en sorte qu'il affiche, lors d'une invocation ordinaire, le copyright approprié en indiquant clairement la limitation de garantie (ou la garantie que Vous Vous engagez à Â fournir Vous-mÃame), qu'il stipule que tout utilisateur peut librement redistribuer le Programme selon les conditions de la Licence Publique G©n©rale GNU, et qu'il montre ÂÂ tout utilisateur comment lire une copie de celle-ci (exception : si le Programme original est interactif mais n'affiche pas un tel message en temps normal, tout travail d\(\text{\$\tilde{Q}\$}\) riv\(\tilde{\tilde{Q}}\) de ce Programme ne sera pas non plus contraint de l'afficher). Toutes ces conditions s'appliquent à Â l'ensemble des modifications. Si des éIéments identifiables de ce travail ne sont pas dérivés du Programme et peuvent être raisonnablement considérés comme indépendants, la présente Licence ne s'applique pas à ces éIéments lorsque Vous les distribuez seuls. Mais, si Vous distribuez ces mêmes éIéments comme partie d'un ensemble cohérent dont le reste est basé sur un Programme soumis à la Licence, ils lui sont également soumis, et la Licence s'étend ainsi à Â l'ensemble du produit, quel qu'en soit l'auteur. Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entiÃarement réalisé par Vous, mais plutôt d'ouvrir droit à Â un contrà le de la libre distribution de tout travail dérivé ou collectif basé sur le Programme. En outre, toute fusion d'un autre travail, non basé sur le Programme, avec le Programme (ou avec un travail dérivé de ce dernier), effectuée sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cet autre travail sous le contrÂ'le de la Licence.

Article 3.

Vous pouvez copier et distribuer le Programme (ou tout travail dérivé selon les conditions énoncées dans l'article 1) sous forme de code objet ou exécutable, selon les termes des articles 0 et 1, Ã Â condition de respecter l'une des clauses suivantes :

- a) Fournir le code source complet du Programme, sous une forme lisible par un ordinateur et selon les termes des articles 0 et 1, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de données ; ou.
- b) Faire une offre écrite, valable pendant au moins trois ans, prévoyant de donner à tout tiers qui en fera la demande une copie, sous forme lisible par un ordinateur, du code source correspondant, pour un tarif n'excédant pas le coût de la copie, selon les termes des articles 0 et 1, sur un support couramment utilisé pour l'échange de données informatiques ; ou,
- c) Informer le destinataire de l'endroit oùle code source peut être obtenu (cette solution n'est recevable que dans le cas d'une distribution non commerciale, et uniquement si Vous avez reçu le Programme sous forme de code objet ou exécutable avec l'offre prévue à l'alinéa b ci-dessus). Le code source d'un travail désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Sont ainsi désignés la totalité du code source de tous les modules composant un Programme exécutable, de même que tout fichier de définition associé, ainsi que les scripts utilisés pour effectuer la compilation et l'installation du Programme exécutable. Toutefois, l'environnement standard de développement du systême d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire) -- compilateurs, bibliothêques, noyau, etc. -- constitue une exception, sauf si ces éléments sont diffusés en même temps que le Programme exécutable. Si la distribution de l'exécutable ou du code objet consiste à offrir un accÃ"s permettant de copier le Programme depuis un endroit particulier, l'offre d'un accÃ"s équivalent pour se procurer le code source au même endroit est considéré comme une distribution de ce code

source, mÃ^ame si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre. Article 4. Vous ne pouvez pas copier, modifier, céder, déposer ou distribuer le Programme d'une autre maniêre que l'autorise la Licence Publique Générale. Toute tentative de ce type annule immédiatement vos droits d'utilisation du Programme sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de Vous des copies du Programme ou le droit d'utiliser ces copies continueront à bénéficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.

Article 5.

Ne l'ayant pas signée, Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette Licence. Cependant, rien d'autre ne Vous autorise à modifier ou distribuer le Programme ou quelque travaux dérivés : la loi l'interdit tant que Vous n'acceptez pas les termes de cette Licence. En conséquence, en modifiant ou en distribuant le Programme (ou tout travail basé sur lui), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence.

Article 6.

La diffusion d'un Programme (ou de tout travail dérivé) suppose l'envoi simultané d'une licence autorisant la copie, la distribution ou la modification du Programme, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplémentaires aux droits transmis au destinataire. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.

Article 7.

Si, à la suite d'une décision de Justice, d'une plainte en contrefaçon ou pour toute autre raison (liée ou non à la contrefaçon), des conditions Vous sont imposées (que ce soit par ordonnance, accord amiable ou autre) qui se révêlent incompatibles avec les termes de la présente Licence, Vous n'êtes pas pour autant dégagé des obligations liées à celle-ci : si Vous ne pouvez concilier vos obligations légales ou autres avec les conditions de cette Licence, Vous ne devez pas distribuer le Programme.

Si une partie quelconque de cet article est invalidée ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le reste de l'article continue de s'appliquer et l'intégralité de l'article s'appliquera en toute autre circonstance.

Le présent article n'a pas pour but de Vous pousser à enfreindre des droits ou des dispositions légales ni en contester la validité; son seul objectif est de protéger l'intégrité du systême de distribution du Logiciel Libre. De nombreuses personnes ont généreusement contribué à la large gamme de Programmes distribuée de cette façon en toute confiance; il appartient à chaque auteur/donateur de décider de diffuser ses Programmes selon les critêres de son choix.

Article 8.

Si la distribution et/ou l'utilisation du Programme est limitée dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le détenteur original des droits qui place le Programme sous la Licence Publique Générale peut ajouter explicitement une clause de limitation géographique excluant ces pays. Dans ce cas, cette clause devient une partie intégrante de la Licence.

Article 9.

La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions de la Licence. Rédigées dans le même esprit que la présente version, elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails à Â mesure que de

nouveaux problÃames se font jour.

Chaque version possêde un numéro distinct. Si le Programme précise un numéro de version de cette Licence et " toute version ultérieure ", Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version plus récente publiée par la Free Software Foundation. Si le Programme ne spécifie aucun numéro de version, Vous pouvez alors choisir tune quelconque des versions publiées par la Free Software Foundation.

Article 10.

Si Vous désirez incorporer des éléments du Programme dans d'autres Programmes libres dont les conditions de distribution diffêrent, Vous devez écrire à l'auteur pour lui en demander la permission. Pour ce qui est des Programmes directement déposés par la Free Software Foundation, écrivez-nous : une exception est toujours envisageable. Notre décision sera basée sur notre volonté de préserver la liberté de notre Programme ou de ses dérivés et celle de promouvoir le partage et la réutilisation du logiciel en général.

LIMITATION DE GARANTIE

Article 11.

Parce que l'utilisation de ce Programme est libre et gratuite, aucune garantie n'est fournie, comme le permet la loi. Sauf mention écrite, les détenteurs du copyright et/ou les tiers fournissent le Programme en l'état, sans aucune sorte de garantie explicite ou implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but particulier. Vous assumez tous les risques quant à la qualité et aux effets du Programme. Si le Programme est défectueux, Vous assumez le coÃ×t de tous les services, corrections ou réparations nécessaires.

Article 12.

Sauf lorsqu'explicitement prévu par la Loi ou accepté par écrit, ni le détenteur des droits, ni quiconque autorisé à modifier et/ou redistribuer le Programme comme il est permis ci-dessus ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect, secondaire ou accessoire (pertes financiêres dues au manque à gagner, à l'interruption d'activités ou à la perte de données, etc., découlant de l'utilisation du Programme ou de l'impossibilité d'utiliser celui-ci).

FIN DES TERMES ET CONDITIONS

Comment appliquer ces directives à vos nouveaux programmes Si vous développez un nouveau programme et Pour cela, insérez les indications suivantes dans votre programme (il est préférable et plus sûr de les faire figurer au début de chaque fichier source ; dans tous les cas, chaque module source devra comporter au minimum la ligne de " copyright " et indiquer oùrésident toutes les autres indications) :

((une ligne pour donner le nom du programme et donner une idée de sa finalité))
Copyright (C) 19xx ((nom de l'auteur)) Ce programme est libre, vous pouvez le redistribuer et/ou le modifier selon les termes de la Licence Publique Générale GNU publiée par la Free Software Foundation (version 2 ou bien toute autre version ultérieure choisie par vous).

Ce programme est distribué car potentiellement utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE, ni explicite ni implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but spécifique. Reportez-vous à la Licence Publique Générale GNU pour plus de détails.

Vous devez avoir reÂşu une copie de la Licence Publique Générale GNU en même temps que ce programme ; si ce n'est pas le cas, écrivez à Â la Free Software Foundation, Inc., 59 Temple

Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307, Etats-Unis.

Ajoutez également votre adresse électronique, le cas échéant, ainsi que votre adresse postale. Si le programme est interactif, faites-lui afficher un court avertissement du type de celui-ci à Â chaque invocation:

...(nom du programme) version 69, Copyright (C) 19aa nom de l'auteur

...(nom du programme) est fourni sans AUCUNE GARANTIE.

Pour plus de détails, tapez à g'. Ce programme est libre et vous êtes encouragé Ã Â le redistribuer sous certaines conditions, tapez à c' pour plus de détails.

Les commandes hypothétiques à g' et à c' doivent afficher les sections appropriées de la Licence Publique Générale GNU. Bien entendu, vous pouvez implanter ces commandes comme bon vous semble : options dans un menu, ou bien accessibles d'un clic de souris, etc., tout dépend de votre programme.

Si vous officiez en tant que programmeur, n'omettez pas de demander à Â votre employeur, votre établissement scolaire ou autres de signer une décharge stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur le programme :

...((employeur, école...)) déclare par la présente ne pas revendiquer de droits sur le programme " (nom du programme) " réalisé par ...((nom de l'auteur)). ((signature du responsable)), ...((date)), ...((nom et qualité du responsable)).

La Licence Publique Générale ne permet pas d'inclure votre programme dans des logiciels sous licence commerciale spécifique. Si votre programme est une fonction de bibliothÃaque, vous jugerez probablement plus judicieux de le faire relever de la Licence Générale de BibliothÃaque GNU (LGPL) plutà t que de la présente.

Retour au sommaire...

3) Historique

Si la naissance de Xoops est récente (janvier 2002), il a été trÃas vite apprécié des utilisateurs pour ses fonctionnalités et la qualité des versions livrées.

De la premiÃare version (1.3.0), les corrections et améliorations se sont enchaînées pour aboutir à une version stable et définitive -> 1.3.10

En février 2003, est née une nouvelle version Xoops 2.0 en intégrant notamment un systÃame de cache et de template afin d'optimiser les performances.

Retour au sommaire...

C) Fonctions clés

1) Géré par une base de données

XOOPS utilise une base de données relationnelle (actuellement MySQL) pour stocker les données requises au fonctionnement d'un systême de gestion de contenu orienté web.

2) Totalement modulaire

Un module est un programme spécialisé qui s'intêgre dans le systême de gestion global du site. Chaque module remplis une fonction spécifique (forum, artices, téléchargements, chat, etc.) et dispose de sa propre administration. Tous les modules peuvent être installés/désinstallés/activés/désactivés d'un simple clic à Â l'aide du panneau d'administration des modules de XOOPS.

3) Personnalisation

Les utilisateurs enregistrés peuvent éditer leur profil, sélectionner l'apparence du site, ajouter leur propre avatar, et bien plus encore!

4) Gestion des utilisateurs

Il est possible de rechercher des utilisateurs selon des critêres divers, ainsi que de leur envoyer des emails et des messages privés via un systême de messagerie personnalisables (templates).

5) Une Communauté mondiale

XOOPS a été créé et est maintenu par une équipe de plusieurs volontaires bénévoles travaillant ardemment et réparti dans le monde entier.

Depuis septembre 2003, l'organisation de cette équipe a été modifiée pour aboutir à Â l'organisation suivante :

- pole de développement du noyau
- pole de développement des modules
- pole de développement des thÃames
- contrà le qualité
- support
- documentation
- relations publiques
- développement de packages

La communauté XOOPS contient plus d'une dizaine de sites d'entraide officiels dans le monde, afin d'apporter un support aux utilisateurs ne parlant pas anglais, la communauté française étant la plus importante et la plus dynamique.

6) Gestion des langages multi-octets

Gestion totale des langages multi-octets, dont le Japonais, le Chinois Simplifié et Traditionnel, le Coréen, etc.

Une version multilingue est en cours de développement, mais un modules permet déjà Â d'avoir un systÃame de site en plusieurs langues.

7) SystÃame flexible de gestion des accÃ"s par groupes

Un systême de gestion des accÃ"s puissant et simple d'utilisation permet aux administrateurs de définir les accÃ"s par groupes.

8) SystÃame d'administration multi-niveau

Le systême de gestion des accès permet aussi la gestion administrative du site à plusieurs niveaux. Le webmestre peut ainsi déléguer la gestion de son site en tout ou en partie. Cette gestion passant par le systême d'administration intégré dans le site, une simple connexion Internet et un accès au site permet d'en modifier le contenu et la forme aisément.

9) Interface modifiable basée sur des thêmes

XOOPS contient un systême de thêmes puissant. Les administrateurs et les utilisateurs peuvent changer l'apparence du site entier en un clic de souris. Il y a plusieurs dizaines de thêmes disponibles au téléchargement !

Retour au sommaire...